



# LES AMÉNAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL

2 jours

Pour concilier besoins des usagers et conditions de travail des professionnels, l'organisation du travail au sein des établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social peut s'avérer complexe. Cette organisation du travail est intrinsèquement liée aux aménagements du temps de travail. Ainsi, ces aménagements peuvent-ils contribuer à optimiser le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Les responsables des structures adhérant à la FEHAP doivent prendre en compte le droit du travail, notamment la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, les dispositions de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 ainsi que les accords de branche.

A l'issue de cette formation, les participants disposeront des éléments pour penser la planification du travail au regard des spécificités et missions de leur structure tout en assurant la continuité de l'activité. Ils pourront aussi préparer les négociations sur les aménagements du temps de travail.

## Publics

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Responsables des ressources humaines
- Cadres intermédiaires
- Cadres administratifs
- Assistants ressources humaines

## Objectifs

- Perfectionner les connaissances législatives et conventionnelles concernant la durée et les aménagements du travail
- S'appropriier les mécanismes juridiques et les dispositifs qui sous-tendent l'organisation du travail
- Analyser différentes modalités d'aménagement du temps de travail

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques : perfectionnement des connaissances
- échanges et analyses d'expériences
- études de cas

## Intervenants

- Conseillers en relations du travail
- Avocats spécialisés en droit du travail et CCN 51

## Contenu

### Le cadre réglementaire

Les dispositions de la CCN 51

Les accords de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale Privée Non Lucrative

Des lois Aubry à la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail du 20 août 2008

La hiérarchie des normes

### La durée du travail dans ses aspects quantitatifs individuels

La notion de travail effectif

Les durées maximales

Les heures supplémentaires / les heures complémentaires

Les horaires et le contrat de travail

Les dispositions spécifiques au temps partiel

### L'organisation du travail et les aménagements du temps de travail

Le contexte : concilier besoins des usagers / conditions de travail / cadre réglementaire

Les contraintes d'organisation du travail selon les types de structures et les besoins des usagers accueillis et accompagnés : continuité de service, domicile/établissement, nuit, etc.

Les conditions de travail du personnel : temps partiel / temps complet, horaires coupés, horaires groupés par roulement, etc.

Les différents modes d'aménagement et de répartition des horaires collectifs de travail

Les leviers : convention de forfait, aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année, pour les salariés à temps complet et les salariés à temps partiel...

L'actualisation de l'aménagement du temps de travail : dialogue social, révision des accords antérieurs, etc.

Cette formation peut être déclinée en régions ou en intra par types de structures ou selon des spécificités en matière d'aménagement du temps de travail, telles celles des structures intervenant au domicile : SSIAD, HAD, par exemple.

**Lieu :** Paris

**Coût :** 596 €

**Session 1 :** 26 et 27 mars 2013

**Session 2 :** 21 et 22 octobre 2013

 01 53 98 95 03

 formation@fehapp.fr